Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-267801736-20261013-20261035-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

Centre Communal d'Action Sociale
VERSAILLES

Direction du CCAS - Direction de la commande publique - CCAS

DELIBERATION N° 2026.10.35
du Conseil d'Administration du 13 octobre 2026

Avenant au marché conclu avec la société UP COOP portant sur la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé "chèques multi-service" pour une durée de 4 ans du 14 décembre 2022 au 13 décembre 2026

Date de la convocation : 6 octobre 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHEVANNIER

La Vice-Présidente : Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Sont présents :
M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER, M. Jean-Pierre CHEVANNIER.

Absents excusés:
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DE MAZIERES.
Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

******

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995,

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Vu la délibération n° 2022.10.41 du 13 octobre 2022 relative à l'attribution à la société Up du marché de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé « chèques multi-service » pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles, pour une durée de 4 ans à compter du 14 décembre 2022,

Vu l'avenant au contrat n° 2022ABC02 relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé « chèques multi-service »,

Madame la Vice-Présidente expose :

Le 13 octobre 2022, vous avez adopté la délibération visant à attribuer à la société Up le marché public portant sur la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé « chèques multi-service » pour une durée de 4 ans à compter du 14 décembre 2022.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de prolonger ce marché jusqu'au 30 avril 2027 afin de permettre la préparation du marché public portant sur le renouvellement de cette prestation, et sa publication dans les conditions règlementaires. Cette prolongation permettra également de garantir la continuité du service dans l'attente de la mise en place du nouveau marché.

Un avenant a été établi pour matérialiser la prolongation du marché actuel jusqu'au 30 avril 2027. Le montant maximal du marché reste inchangé, cet avenant est par conséquent sans incidence financière. Il figure en annexe de cette délibération et est soumis aujourd'hui à votre approbation.

L'exposé de Madame la Vice-Présidente entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) AUTORISE Madame la Vice-Présidente ville de Versailles attribué à la société UP, conclu pour une période de 4 mois et demi allant du 14 décembre 2026 au 30 avril 2027.du CCAS à signer l'avenant n°2 du marché n° 2022ABC02 pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé « chèques multi-service » pour le centre communal d'action sociale de la

2) DIT que la dépense est inscrite au budget de fonctionnement 2026 du CCAS chapitre 65, fonction 424, article 65133 et 65134.

******

Madame la Vice-Présidente soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 15 voix

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 14/10/2026, Par Murielle JOUANNO

Pour le Président et par délégation



Murielle JOUANNO
Directrice du CCAS.